



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Déclaration sans suite

OBJET : Arrêté de déclaration sans suite relatif au marché de fourniture et livraison d'articles et fournitures de bureau, de bibliothèques, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés, ainsi qu'un lot réservé aux entreprises adaptées

**ARRETE N° A-22-603
EN DATE DU 04 NOVEMBRE 2022**

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Vice-Présidente du Territoire Paris Est Marne & Bois,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment l'articles R. 2185-1 qui énonce le principe selon lequel le pouvoir adjudicateur peut déclarer sans suite une procédure à tout moment pour motif d'intérêt général, l'intérêt général pouvant être constitué par des motifs juridiques et techniques ;

VU la consultation relative à la fourniture et livraison d'articles et fournitures de bureau, de bibliothèques, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés, ainsi qu'un lot réservé aux entreprises adaptées; et plus particulièrement les lots 1, 3, 4 et 5 ;

VU le règlement de consultation fixant la date limite de réception des offres le 06/09/2022 à 11h00 ;

VU la requête d'une entreprise, en cours de publication, de décaler la date limite de remise des offres et l'acceptation de la part du pouvoir adjudicateur de décaler la date limite de remise des offres pour l'ensemble des candidats au 20/09/2022 11h comme indiqué dans le fichier questions réponses publié sur le profil acheteur ;

CONSIDÉRANT que les bordereaux des prix actuels pour les lots 1/3/4/5 ne comportent pas l'ensemble des références nécessaires aux besoins du pouvoir adjudicateur;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de retravailler le cahier des charges afin de l'adapter au plus près des besoins des agents de la ville ;

CONSIDÉRANT que le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer le marché fourniture et livraison d'articles et fournitures de bureau, de bibliothèques, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés, ainsi qu'un lot réservé aux entreprises adaptées Vincennes, pour les lots 1 ,3,4 et 5, sans suite ;

ARRÊTE

ARTICLE I - Le marché de fourniture et livraison d'articles et fournitures de bureau, de bibliothèques, d'enveloppes, papier d'impression et imprimés, ainsi qu'un lot réservé aux entreprises adaptées est déclaré sans suite (pour les lots 1, 3, 4 et 5) afin de mettre à jour le cahier des charges en l'adaptant au mieux aux besoins du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE II – L'ensemble des entreprises ayant remis une offre sera informé de cette décision.

ARTICLE III - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Maire de Vincennes
Vice-présidente du Territoire
Paris Est Marne & Bois